

## **APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENTE**

Article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques :

« Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

### **Objet :**

La Commune de Bastia envisage de mettre à disposition un emplacement sur le Parvis de l'église Notre Dame des Victoires, à Lupino, pour tous les samedis matins de 06h00 à 13h00, pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, en vue de l'organisation d'un vide-dressing, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

### **Conditions de mise à disposition :**

Le candidat devra proposer l'organisation d'un vide-dressing (vente au déballage). Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur conformément à la délibération du conseil municipal.

### **Procédure :**

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : [domaine-public@bastia.corsica](mailto:domaine-public@bastia.corsica) sous la forme d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de demande
- justificatif du statut de l'organisateur
- Attestation d'assurance
- Tarifs pratiqués
- nombre d'exposants prévus
- descriptif des moyens mis en œuvre pour placer les exposants et organiser ce marché.

Date limite de réception des réponses : 31 janvier 2019

*Mise en ligne le 11 décembre 2019.*